PRÉCIS

RAISONNÉ

DES

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

1790.

» *Si cet ouvrage parvient à un ami de la France &*
» *de la vérité, j'ose me flatter qu'il en multipliera*
» *les exemplaires.*

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

FRANÇAIS! mes compatriotes, j'oſe réclamer votre indulgence & votre attention en faveur du motif qui m'a décidé à écrire, & de l'importance des objets que je vais traiter. Je ne chercherai pas à vous ſéduire par les charmes du ſtyle, ni à vous éblouir par le coloris des tableaux ; aſſez d'autres en ont abuſé, pour vous jetter dans l'erreur : je parlerai avec franchiſe, parce que mes intentions ſont pures, & que c'eſt le ſeul langage qui convienne à la vérité. Je déſire votre confiance ; mais avant tout je veux mériter votre eſtime.

De grands abus dans toutes les parties de l'adminiſtration ſemblaient ne pouvoir être réparés que par les Etats généraux : leur fonction auguſte était de régénérer la France ; & par eux elle eſt ſur le bord de l'abîme : ſans un prompt ſecours, ſa ruine eſt inévitable : nous n'avons plus ni Roi, ni loi, ni police, ni tréſor public : hâtons-nous d'examiner la cauſe de nos maux, & d'y chercher un remede ſalutaire.

Les Etats généraux furent preſque toujours orageux : provoqué par le déſordre des finances, ils eurent toujours la tâche pénible de concilier

des beſoins urgents, & l'inquiétude des créanciers de l'Etat, avec la miſere des peuples : d'ailleurs le long intervalle qu'il y a eu entre chaque tenue d'Etats généraux, n'a pas permis à la nation de contracter l'habitude ſi utile de ſe concerter avec ſon Roi pour le bonheur commun : au lieu de cette unité d'intérêts, fruit d'un accord parfait, & qui devoit être l'ame de ces aſſemblées, elles ne furent, pour ainſi dire, qu'un congrés entre deux puiſſances rivales, & qui cherchaient à empiéter l'une ſur l'autre ; auſſi la diſſolution des Etats généraux fut-elle toujours accélérée, pour éviter de plus grands maux que ceux auxquels ils devaient remédier.

L'aſſemblée actuelle des repréſentants de la nation avait donc à redouter l'écueil contre lequel ſe ſont briſés tous les Etats généraux précédents ; mais les intentions bienfaiſantes du Roi ſemblaient devoir l'en préſerver ; & la nation pour être heureuſe, n'avait qu'à le vouloir : les bons citoyens ſe livraient à ce doux eſpoir, tandis que des méchants formaient dans les ténèbres des complots deſtructeurs, & méditaient l'élévation de leur fortune ſur les malheurs publics.

Un miniſtre audacieux & imprévoyant avait jetté des ſemences de diviſion parmi les trois ordres de l'Etat, & dans toutes les claſſes de la

ſociété : des hommes pervers ont fomenté ce germe de la diſcorde, en ont propagé les effets, & n'ont été que trop bien ſécondés par l'immoralité preſque générale de la nation.

Depuis longtemps un orgueilleux délire, ſi fauſſement qualifié du nom de philoſophie, a attaqué la morale juſques dans ſon eſſence, a répandu du doute & de l'incertitude ſur tous les principes, & eſt parvenu à mettre l'art funeſte des ſophiſmes à la place du raiſonnement : cette maladie de l'eſprit s'eſt communiquée à l'ame; & deux extrêmes ont été le réſultat preſque néceſſaire d'un pareil déréglement; l'un connu ſous le nom d'égoiſme, l'autre ſi vanté ſous la dénomination ſi fauſſe de popularité ; le premier en iſolant les individus dans le cercle étroit d'un intérêt privé, a porté un coup mortel à la ſociété, dont il a banni la bienfaiſance & la réciprocité des ſentiments; le ſecond qui n'eſt qu'un compoſé d'orgueil, d'ambition & d'un fol amour de la célébrité, a recherché les grands théâtres; & là, d'un ton vraiment empyrique, n'a rien omis pour exaler toutes les têtes par les mots pompeux de liberté & d'égalité : on eſt toujours éloquent, lorſqu'on parle aux prétentions; auſſi la ſecte s'eſt-elle accrue au point d'envahir la premiere; enſorte que la morale du jour n'eſt qu'un

mêlange d'égoïsme, & de ce qu'on appelle si improprement philosophie, philantropie, popularité, &c. &c. C'est dans une circonstance si favorable à la perversité des novateurs ambitieux, que leur génie mal-faisant s'est attaché à diriger l'opinion publique, & à la rendre leur complice.

Lors des assemblées bailliagères, des émissaires bien imbus de la corruption de leurs maîtres, furent envoyés dans les bailliages principaux. Les privilèges pécuniaires dont jouissait la noblesse, & l'exclusion du troisieme ordre des grands emplois Ecclésiastiques civils & militaires, leur semblaient une heureuse pomme de discorde; ils ne s'attendaient pas à ce que, par dévouement, le clergé & la noblesse en fissent le généreux sacrifice; & leur rénonciation à ces privilèges, prononcée avec tout le zèle du patriotisme, reçue avec toute l'expression de la sensibilité, allarma vivement ceux qui avaient besoin du désordre pour l'exécution de leurs projets : mais l'audace des méchants est si féconde en ressources, qu'ils eurent bientôt fait un nouveau calcul, pour réparer cette défaite : à force de brigues & de cabales conduites avec autant d'art, que de perfidie; en excitant la cupidité de plusieurs, & flattant la vanité de tous, ils furent obtenir une grande influence sur le choix des représentants de la nation.

Leur premier ſoin pour dominer le clergé, fut de dénigrer les Evêques, qu'ils redoutaient : il ne fallut qu'un leger accroiſſement à la jalouſie des ſubalternes, pour que bientôt tous les liens de la ſubordination fuſſent rompus; un ſuccès auſſi facile ne fut pas négligé : les Curés déſiraient la reſtitution des dîmes, ou, tout au moins, une forte augmentation de leurs honoraires; on le leur promit : ces bons paſteurs ſimples & honnêtes, mais peu verſés dans la politique, ne ſûrent pas ſe préſerver de la ſéduction, & l'on en vit pluſieurs donner avec la fureur du fanatiſme dans toutes les erreurs de ces modernes inſtituteurs.

La nobleſſe paraiſſait moins ſuſceptible de corruption ; cependant le projet d'établir en France la conſtitution Anglaiſe, & la promeſſe de la pairie héréditaire avait ſéduit pluſieurs gentils-hommes. (Je ne parle que de ce qui s'eſt paſſé dans les Bailliages ; car, depuis l'ouverture des Etats généraux, on ſait que pluſieurs membres de la nobleſſe ſe ſont déshonorés, au point de trahir leur ordre, après s'être vendus aux factieux qui ont livré la France à l'anarchie.)

Les émiſſaires dont j'ai parlé, n'oublierent pas qu'au moyen de la double repréſentation attribuée au Tiers-Etat, l'objet principal de leur miſ-

ſion était de compoſer la députation de cet ordre d'une maniere favorable à leurs deſſeins : en conſéquence leurs vues ſe dirigerent principalement ſur ces hommes vils & cupides, ſans principes comme ſans pudeur, prêts à tout oſer, parce qu'ils n'ont rien à perdre : l'embarras était, dans une aſſemblée auſſi nombreuſe, de diriger un choix que le vœu libre de leurs compatriotes eut regardé comme une inſulte à la nation (*a*). Mais quels obſtacles en ce genre l'intrigue n'a-t-elle pas l'art de ſurmonter ? La partie la plus nombreuſe des électeurs était de cette claſſe obſcure qui n'a pas la prétention de régler l'Etat ; on parvint aiſément à la ſéduire par des offres dont ſa miſere rehauſſait le prix : elle fit de ſon ſuffrage un objet de lucre, & ainſi abandonna, ou plutôt, vendit le champ de bataille à ſes corrupteurs (*b*).

(*a*) Un Breton me diſait un jour que ſa province avait diminué de conſidération pour l'aſſemblée nationale, en apprenant que la préſidence en avait été décernée à un de ſes compatriotes ſi juſtement décrié par ſes mœurs, & toute ſa conduite précédente : je me contentai de lui répondre qu'il était plus facile d'excuſer l'aſſemblée, que la province qui avait ainſi placé ſa confiance.

(*b*) Que l'on veuille ſe rappeller, & réfléchir ſur ce qui s'eſt paſſé dans les Bailliages d'une certaine impor-

Pour rendre le désordre inévitable, on engagea le troisieme ordre de l'Etat à se lier par serment à la délibération par tête, tandis que la Noblesse & le Clergé fidèles aux principes qui sont de l'essence de la Monarchie, & qui seuls peuvent en assurer la conservation, juraient de ne délibérer que par ordre.

Ce fut sous des augures aussi effrayants que se fit l'ouverture de ces Etats généraux tant désirés.

Avant de parler des opérations de l'*Assemblée-Nationale*, jettons un coup d'œil sur les différentes factions qui ont eu tant d'influence sur ses travaux, & ont causé tous les troubles qui désolent la France.

Malgré les partisans que peut avoir encore M. Necker, je ne crains pas d'avouer qu'il est le premier auteur de nos maux.

---

tance par leur étendue; & l'on conviendra de la vérité du récit que j'en fais. Je ne prétends pas que la totalité du choix soit également mauvaise: c'eût été même une mal-adresse de la part des intrigants, parce que tous les yeux se seraient ouverts sur leur coupable manœuvre: parmi les Députés du Tiers-Etat, il y en a d'infiniment honnêtes, qui gémissent avec amertume sur tous les maux qu'a produit l'assemblée nationale; mais il s'en faut bien que ce soit le plus grand nombre; & voilà pourquoi ces maux existent.

Comme miniſtre des finances, il en a préparé la ruine, par ce ſyſtème d'emprunts, palliatif toujours déſaſtrueux, & dont ſes ſucceſſeurs ont également abuſé.

Comme auteur, il a voulu plaire & étonner; & n'a que trop bien réuſſi; un ſtyle brillant, quoique ſouvent ampoulé, le vernis de la philoſophie moderne, & ſurtout une grande affectation de popularité ont ſéduit la multitude, qui ne réfléchit pas aſſez pour avoir vu que ſes ouvrages fourmillent de contradictions, & qu'à travers ces phraſes bien ſentimentales, on apperçoit un goût bien décidé pour le deſpotiſme, qui eſt le caractere principal de ce miniſtre. Le Roi ne l'aimait pas; mais il fallait remplacer l'Archevêque de Sens, dont l'audace & l'impéritie allarmaient la France entiere. Un parti nombreux à Paris, & renforcé de quelques intrigants de la cour, répétait ſans ceſſe le nom de M. Necker; Louis XVI crut entendre la voix de ſon peuple, & ce miniſtre reprit le porte-feuille dont la perte lui avait cauſé tant de regrets. On ne rentre pas dans le miniſtere ſans accroître ſa puiſſance : le Roi avait beſoin de ſortir de la ſituation pénible dans laquelle l'avait mis l'Archevêque de Sens; M. Necker met à profit la circonſtance, obtient toute la confiance de ſon maître, & marche droit à la domi-

nation, seul objet de ses desirs, & dont le sentiment était d'autant plus vif, qu'il s'était vu forcé pendant sept ans de le concentrer dans son cœur. La Noblesse & le Clergé lui faisaient ombrage ; il en médite la ruine ; & la double représentation, accordée au Tiers-Etat, lui montre cette victoire comme assurée.

Il n'est pas facile de déterminer jusqu'à quel point M. Necker doit être impliqué dans toutes les scenes d'horreur qui ont déshonoré la Nation : voici un trait qui peut servir à le caractériser. Dans une des conférences conciliatoires chez le Garde-des-Sceaux, en présence des Commissaires du Roi, un de ceux de la Noblesse pressait vivement M. Necker, lui attribuait tous les désordres, & lui dit que son résultat du Conseil avait allumé le feu dans tout le Royaume : il répondit froidement : *je ne ferais pas un pas pour l'éteindre* ; propos aussi criminel, qu'indécent dans la bouche d'un Ministre. Je ne veux cependant pas lui imputer tous les crimes qui ont été commis : je crois que M. Necker persuadé que, du faîte de son orgueil, il maîtriserait les Etats-Généraux, bornait ses vues à se faire proclamer Ministre inamovible de la Nation ; que nullement préparé contre les mouvements convulsifs & en tout sens, au centre desquels il s'est

trouvé placé, il a été emporté par un talent irréſiſtible, & ſans ſavoir où aborder: mais un point ſur lequel on ne peut le juſtifier, eſt cette oſcillation à volonté de diſette & d'abondance dans toutes les parties du Royaume; événement ſi peu naturel après quatre ans de fertilité, & dont aucun autre que ce Miniſtre n'a pu calculer & diriger les combinaiſons. Vainement, pour donner le change, a-t-on voulu en rejeter l'odieux ſur les Princes, les Parlemens, les Seigneurs de la Cour; il eſt demontré par toutes les preuves du raiſonnement, qu'il faut être placé au centre de l'adminiſtration pour maitriſer ainſi tous les points de la circonférence. Mais dira-t-on, quel pouvait être le but d'une auſſi coupable manœuvre? le voici: M. Necker ſait très-bien que le moyen de diſtraire des objets éloignés, eſt d'allarmer ſur ceux qui touchent de plus près; l'eſprit de la multitude embraſſe rarement pluſieurs objets; & en l'inquiétant ſur ſa ſubſiſtance, il était ſûr de détourner ſes regards du plan de Gouvernement qu'il méditait, & pour lequel il ne voulait avoir de coopérateurs, que ſes affidés à Paris & dans les Etats-Généraux. En ſecond lieu la reſſource de dénoncer comme accapareurs de bled ceux qui voudraient raiſonner ſur ſes operations politiques,

avait le double avantage de leur imposer silence, & d'éviter pour son compte l'inculpation d'un monopole, dont les profits fourniſſaient à la solde du parti; il n'y manquait pour mieux tromper, qu'une affectation hypocrite de rechercher les auteurs de la misere publique, & ce moyen n'a pas été négligé: enfin il y avait un troisieme motif qui, quoique tiré du charlataniſme, n'est pas aussi étranger qu'on peut le croire au caractere de M. Necker; comme il tenait dans sa main tous les fils de l'intrigue qui, selon les conjectures fesait paraître ou disparaitre les moyens de subsister, le moment où triompherait son ambition, devait être celui de l'abondance, bien sûr par là, que le peuple en ratifiant son titre de Miniſtre de la Nation, lui décernerait encore celui de reſtaurateur, peut-être même, de Dieu tutélaire des français: telle est mon opinion sur le compte de M. Necker, & sur l'influence qu'il a eu dans les maux de la France.

Le Duc d'Orléans déteſtait la Reine: d'ailleurs ce Prince avait un vif reſſentiment de la lettre-de-cachet que lui valut je ne sais qu'elle envie de se montrer dans les démêlés que les Parlemens eurent en dernier lieu avec la Cour. On prévoyait que la criſe ne finirait que par les Etats-Généraux; & les troubles qui en paraiſ-

ſaient inſéparables, firent concevoir à ce Prince le projet d'en tirer parti, pour ſe venger du Roi, & mortifier la Reine.

Il eſt inutile de faire ici le tableau des mœurs du Duc d'Orléans : perſonne n'ignore que ſes principes, ſes goûts, ſes habitudes non-ſeulement indignes d'un Prince de ſang, mais flétriſſants pour le dernier des hommes, lui avaient juſtement attiré le mépris général. Chacun ſait auſſi que le premier ſoin de ceux qui briguent la faveur des Princes, eſt de flatter leurs paſſions, en ſe modelant ſur eux ; & l'on conçoit quel devait être l'entourage d'un Prince déshonoré. C'eſt dans un tel aſſemblage d'hommes corrompus, que viennent naturellement ſe placer ces monſtres, fléaux & déshonneur de l'humanité, auxquels la nature n'accorde des talents, que pour effrayer ſur l'abus qu'on en peut faire ; auſſi le Palais Royal était-il le repaire de tous les ſcélérats, comme il a été le foyer de tous les crimes. Mais dans cette foule immenſe d'exécuteurs de la vengeance du Duc d'Orléans, un petit nombre formait ſon conſeil ; c'eſt là que, chacun rivaliſant, & ſe diſputant l'honneur de mieux ſeconder les vues de ſon maître, ſe forma le projet audacieux de le faire régner ſur les français : ſon diſcrédit, dans l'opinion publique, parut

sans doute un obstacle redoutable ; mais le crime a son génie, comme son courage, & sait applanir les difficultés. Le plan conçu & formé, on débuta par afficher un grand changement dans le moral du Prince ; la générosité, la bienfaisance devinrent subitement ses qualités dominantes ; des établissements utiles, de grands secours donnés à l'indigence, un ton populaire séduisirent & captiverent la multitude, toujours dirigée par l'enthousiasme du moment : l'or, ce grand véhicule de la corruption fut prodigué pour rendre les troupes infidèles, & le peuple séditieux ; on appella des brigands étrangers ; l'écume des Nations voisines, pour grossir un parti dont la destination était de commettre le crime sans crainte, comme sans remords : je n'entrerai pas dans le détail de tous les forfaits dont la France devait être souillée, avant de changer de domination ; ce qui s'est passé doit suffire, pour donner une juste idée de ceux qu'on méditait : je me contenterai de dire que jamais trâme n'a été ourdie avec plus d'art & de scélérateſſe ; j'ai vu jouer tous les ressorts de cette intrigue infernale ; & j'ose dire que le crime serait consommé, sans la lâcheté du prince. (*c*)

(c) Pour me borner à des citations tirées des Etats-

Le génie de la France veille donc encore ſur elle!

La ville de Paris, oubliant combien ſon exiſtance eſt précaire, a oſé concevoir le projet d'envahir la ſouveraineté, & veut à l'inſtar de l'ancienne Rome rendre les provinces ſes tributaires: cette claſſe ſi nombreuſe & ſi vile d'hommes ſans pudeur & ſans patrie, connus ſous le nom d'Agioteurs, eſt l'ame du parti, & le dirige avec toute

---

Généraux, je vais rendre compte de ce qui s'eſt paſſé dans la chambre de la Nobleſſe, où l'on ſait que le Duc d'Orléans ſiégeait à titre de Député du Bailliage de Crépy.

A l'époque des débats pour la vérification des pouvoirs en commun, ou dans chaque ordre ſéparé, les chefs du parti d'Orléans chargerent ce Prince d'une motion d'autant plus captieuſe, que ſans inconvénient apparent, elle indiquait un moyen de rapprochement entre les différents Ordres: il s'agiſſait d'aller en corps dans la ſalle générale, qu'occupoit le Tiers-Etat, pour lui donner connaiſſance & communication des pouvoirs vérifiés.

Le réſultat de cette démarche devait être de profiter de la réunion, pour proclamer le Duc d'Orléans lieutenant-général du Royaume: on connait les ſentiments de la Nobleſſe pour ſon Roi; & l'on ſavait bien qu'elle ne ſe prêterait pas à un pareil attentat; mais

toute la violence que ſuggère la plus inſatiable cupidité.

Paris n'ayant pas de forces réelles, a voulu fonder ſon empire ſur la terreur, & n'a que trop bien réuſſi : ſûre de l'imprimer par des exécutions auſſi promptes, que cruelles, il a ſurpaſſé en ce genre les peuples les plus barbares, & a deshonoré le nom Français. Avec quel art perfide on l'a vu s'aſſocier toutes les villes du Royaume, en les

---

les iſſues de la ſalle devaient être fermées ; & la réſiſtance des Nobles eut été le ſignal du carnage.

Le Duc d'Orléans, après avoir obtenu la parole, balbutia ſa motion, qu'il ne put même achever de lire : un Député placé vis-à-vis du Prince, ſe lève, & lui demande qui préſidera cette étrange Aſſemblée ? Ces mots furent un coup de foudre ; le Duc d'Orléans tombe évanoui entre les bras de ſes voiſins, qui le portent au grand air ; pour donner plus de jeu au ſang, on le déboutonne : le beſoin était urgent : mais le ſecours ne put être auſſi prompt qu'on le déſirait, par la néceſſité de défaire une multitude de gilets, qui euſſent été étouffants dans la ſaiſon même la plus rigoureuſe. Or c'était au mois de Juin.

La motion fut rejetée : mais ſi elle avait été accueillie, & que le Duc d'Orléans eut eu le courage de venir à l'Aſſemblée projetée ; comme le complot avait tranſpiré, la précaution des gilets eût été inutile : & bien certainement ce Prince aurait été la premiere victime.

flattant d'une ſouveraineté proportionnée à leurs forces reſpectives: en eſt-il une ſeule qui ait eu le bon eſprit de s'appercevoir que Paris, dont les intérêts ſont diamêtralement oppoſés à ceux des provinces, étant le centre de cette confédération, ne pouvait avoir d'autre but que celui de les aſſervir? Toutes ſont allées avec baſſeſſe au devant des fers qu'on leur prépare; & la jouiſſance momentanée d'une domination auſſi ridicule que tyrannique, complette leur aveuglement.

Telles ſont les factions dont l'Aſſemblée Nationale eſt le triple foyer: ſuivons-en le développement & les effets.

J'ai dit que M. Necker s'était flatté que les Etats-Généraux ne ſeraient que l'organe de ſes volontés; & pour cela, il avait beſoin de la réunion des ordres: les intrigues & le zèle de ſes émiſſaires dans les Bailliages, n'avaient pu réunir les eſprits ſur un point dont les dangers ſe montrent avec trop d'évidence; & ce miniſtre vit avec chagrin, par le dépouillement des cahiers, que la preſque totalité de la Nobleſſe, & la majorité du Clergé avaient injonction de ne voter que par ordre: il penſa que la néceſſité réelle ou chimérique, pour les Députés des différens Ordres, de connaître la validité des pouvoirs

reſpectifs, pourrait en opérer la réunion ; en conſéquence il dérogea à l'ancien uſage de faire vérifier les pouvoirs, avant l'ouverture des Etats-Généraux ; ainſi dans cette Auguſte cérémonie, le Roi ne s'adreſſa qu'à des Députés préſumés.

Immédiatement après l'ouverture des Etats, les Ordres ſe ſéparerent : on ſait que le Tiers-Etat reſta dans la ſalle de l'Aſſemblée générale ; mais ce qu'on ignore peut-être, c'eſt que ce fut encore par une ruſe de Mr. Necker : l'architecte chargé de l'établiſſement des Etats Généraux, avait diſtribué ſon terrein de maniere à procurer une chambre & des Bureaux pour chacun des Ordres ; le Miniſtre fit ſupprimer une des diviſions, & deſtina la ſalle générale au troiſieme Ordre, eſpérant que ce petit moyen concourrait à ſes vues.

Pendant que le Clergé & la Nobleſſe ſe diſpoſaient à remplir l'objet de leur miſſion, le Tiers-Etat reſtait oiſif : le troiſieme jour, il fit dire aux deux autres Ordres qu'il les attendait pour la vérification commune des pouvoirs : le piège était trop groſſier pour s'y laiſſer prendre ; la Nobleſſe arrêta que par une ſuite de la diſtinction & de l'indépendance des Ordres, chacun avait le droit de vérifier les pouvoirs de ſes membres, ſauf à en donner connaiſſance offi-

cielle aux autres Ordres : elle communiqua cet arrêté ; on ſait avec quel mépris il fut rejeté.

Le Clergé plus timide, ne voulut prendre aucun parti déciſif, & l'eſpérance, ainſi que le déſir d'être Médiateur, l'engagerent à propoſer la nomination de Commiſſaires reſpectifs : on accepte, & les conférences ont lieu.

Les Commiſſaires du Tiers-Etat ſoutiennent que la vérification des pouvoirs en commun n'a aucun rapport avec la délibération par ordre, ou par tête : ceux de la Nobleſſe répondent que vérifier en commun, c'eſt délibérer par tête, puiſque c'eſt pour juger les pouvoirs qu'on les examine, & que l'on ne peut juger, ſans délibérer : le Tiers-Etat rompt les conférences. Le Roi invite à les reprendre, & nomme des Commiſſaires pour y aſſiſter ; on accepte par déférence, malgré la certitude qu'elles ne pouvaient avoir plus de ſuccès que les précédentes : mais ce fut à cette époque, que le Tiers-Etat ſentant que la réſiſtance de la Nobleſſe était auſſi juſte, qu'inébranlable par des ſophiſmes, forma, ou plutôt, ſe mit en devoir d'exécuter le projet de la contraindre par tous les moyens que ſuggère la violence.

Ce fut auſſi à la même époque, que les trois factions mues par des intérêts ſi oppoſés, agi-

rent avec une concurrence apparente, pour fomenter le désordre dont chacune avait besoin, pour arriver à son but. La galerie de la salle générale qu'occupait le Tiers-Etat, fut ouverte à la populace de Versailles & de Paris : sa curiosité bientôt satisfaite lui eût promptement fait rechercher des plaisirs plus vifs, & plus analogues à ses habitudes, si chaque parti n'avait eu le soin de l'enrôler, & d'en fixer les goûts & les opinions par une solde journaliere : dans cette foule innombrable, & sans cesse renaissante de Législateurs stipendiés, on sait que les Dames de la Nation (*d*) tenaient le premier rang, & n'étaient pas les moins assidues : l'Assemblée du Tiers-Etat, ainsi renforcée, fut bientôt le foyer de la plus inconcevable fermentation ; & le fanatisme le plus délirant, fruit de l'action & réaction de tant de cerveaux qui s'électrisaient respectivement, était mis journellement en circulation dans Paris & Versailles ; rien n'était

(*d*) Expression nouvelle pour désigner une *coalition* des Dames de la halle, de plusieurs femmes à prétentions en tout genre, de Paris & de la Cour, unies par des principes, des affections & des sentiments égaux.

omis pour le propager ; tous les états, tous les rangs, toutes les profeſſions ont fournis des apôtres du déſordre & de la corruption ; auſſi les progrès en furent-ils de la plus étonnante rapidité : on avait eu ſoin de répandre dans les provinces la ſemence des mêmes troubles, & de la même inſurrection, l'habitude de ſinger la Capitale, était bien propre à en accélérer le développement ; mais pour lui donner la plus grande intenſité, en un inſtant elles furent inondées de lettres, (*e*) de libelles & de journaux incendiai-

---

(*e*) C'eſt la majeure partie des Députés du Tiers-Etat, qui par ſes faux récits, des conſeils, des invitations perfides & atroces, a cauſé preſque toutes les horreurs qui ont été commiſes dans le Royaume. J'ajoute que le déſordre plus ou moins grand dans chaque canton, ſe rapporte au moral plus ou moins vicié de chaque Député qui y a donné l'impulſion. Mais, dira-t-on, tous étaient-ils dans le ſecret des factieux ? — Non ; il n'eſt pas toujours néceſſaire d'être dans la confidence intime d'un ſcélérat, pour être ſon complice. — Mais il faut un motif ? — Sans doute : celui de gagner beaucoup d'argent, par une obéiſſance ſervile à ceux qui le prodiguent, pour atteindre le but qu'ils ſe propoſent, eſt-il donc ſans attrait pour les ames viles ? Et parmi ceux que l'or n'a pu ſéduire, combien y en a-t-il qui n'ont pu réſiſter à l'appas d'humilier, & même d'anéantir la Nobleſſe & le Clergé,

res (*f*). La nobleſſe juſtement allarmée ſur le ſort de l'Etat, cherche à oppoſer au torrent une digue ſalutaire, en annonçant ſon vœu, pour que déſormais tous les biens ſoient ſoumis indiſtinctement à l'égale répartition des impôts, & des charges publiques; elle déclare qu'elle verra avec

---

dont la prééminence bleſſait leur vanité, & excitait leur jalouſie; d'autres enfin ſe ſont laiſſés intimider, & n'ont cédé que par faibleſſe: au reſte, ce ſont des faits que j'invoque; & les preuves en ſont aſſez multipliées, pour que mon aſſertion ſoit reconnue vraie, auſſi-tôt que la juſtice & la bonne foi reprendront leurs droits.

(*f*) Il y a parmi les Députés du Tiers-Etat, une vingtaine de journaliſtes bien impudents, bien fougueux, & ſur-tout bien menteurs, dont les ſervices ſont au plus offrant. Un de ſes feuilliſtes qui joint aux vices de ſes confreres, toute la ſottiſe de l'orgueil, joue complettement le rôle de la mouche du coche, aux yeux de ſes commettants bien conſtamment dupes; il eſt cité à chaque page de ſon journal, dans lequel il ſe *débat* à outrance, pour faire croire que c'eſt lui qui dirige les *Décrets*; cela ſerait vrai, qu'il n'y aurait certainement pas de quoi ſe vanter; mais la vérité eſt que par une ſuite de la défaveur qu'il a dans tous les partis, il garde preſque toujours un morne ſilence; & lorſqu'il ne peut réſiſter à la démangeaiſon de parler, les huées qui le pourſuivent, l'arrêtent ordinairement au milieu de ſa courſe.

plaisir les citoyens de toutes les classes admis aux emplois Ecclésiastiques, civils & militaires, sans autre distinction que celle des vertus & des talents; elle représente que tous les Français devenus frères, ne doivent plus former qu'un seul & même vœu, celui de corriger les abus, contre lesquels réclame la totalité des cahiers, & d'être libres sous un Roi.

Les factieux savaient que la Noblesse, aux termes de ses mandats, ne devait parler de la rénonciation aux privilèges, qu'après que l'on aurait posé les bases de la constitution. Cette démarche inattendue leur causa de l'effroi; ils en redouterent la publicité & les effets; mais la calomnie vint s'offrir à eux avec toutes ses ressources. A l'instant où la Noblesse donne les preuves du plus généreux dévouement, on la dénonce à la Nation, comme frappant les Etats-Généraux de paralysie, par des principes & des intrigues aristocratiques: chaque jour voit éclorre de nouveaux écrits dirigés contre elle; (g) on la peint des plus noires couleurs; on l'accuse de la misere publique, & de tous les maux qu'elle

(g) Le premier & le second coup de Vêpres, la St. Barthelemy des Etats-Généraux, la France libre, &c. &c. &c.

entraîne à ſa ſuite ; on invente des crimes pour l'en accuſer ; (*h*) ceux de ſes membres qui ont déployé le plus de talents & de zele pour le ſoutien de la monarchie, ſont inſultés publiquement ; bientôt on y joint la menace ; on va même juſqu'à déſigner les victimes ; & la craie dont on marque leur demeure, eſt au moins une ſentence de proſcription. Pour donner plus de poids aux menſonges les plus atroces, & en accélérer la circulation, on fait partir journellement des couriers pour les provinces, d'autant plus faciles à ſéduire, qu'on avait eu ſoin d'ôter à la Nobleſſe tous les moyens de les détromper ; les imprimeries lui étaient fermées ; & les précautions furent tellement priſes, qu'il ne lui fût même pas poſſible de faire imprimer le procès verbal de ſes ſéances. Dans une conjoncture auſſi difficile & d'autant plus affligeante, que par la corruption de pluſieurs de ſes membres, ſes plus redoutables ennemis étaient dans ſon ſein, (*i*) la nobleſſe crut devoir ſe rallier au ſeul prin-

---

(*h*) Je ne citerai que celui dont on a ſi calomnieuſement accuſé M. de Mémay, membre du Parlement de Beſançon.

(*i*) Je laiſſe à la poſtérité le ſoin de qualifier, & de venger le crime dont ſe ſont rendus coupables, ceux

cipe conſervateur de la monarchie, la diſtinction des ordres : les cahiers furent exhibés ; chacun fut obligé de lire le vœu de ſes commettants, & le ſerment qu'il avait fait d'en être le défenſeur ; ceux qui juſqu'à cette époque y avaient été parjures, ne peuvent échapper à l'opprobre ; leur rage augmente, mais la majorité l'enchaîne ; & la délibération par ordre eſt décrétée.

Pendant le temps qui s'était écoulé depuis l'interruption des conférences, en préſence des Commiſſaires du Roi, chaque jour avait offert le ſpectacle auſſi ridicule qu'indécent de toutes les menées & pratiques du Tiers-Etat, pour ſéduire les Curés, & les ranger dans leur parti : les Evêques ne négligeaient rien pour leur découvrir le piege dans lequel on cherchait à les attirer ; & dans l'eſpérance que la raiſon & l'honneur reprendraient enfin leurs droits, ils avaient

---

des membres de la Nobleſſe, qui ont trahi leur Ordre ; pour l'exactitude des faits, je dirai ſeulement qu'indépendamment de leurs Aſſemblées nocturnes avec des membres du Tiers-Etat, ils ſortaient, à chaque inſtant, pendant les ſéances, pour aller l'inſtruire de ce que faiſait, ou projetait la Nobleſſe, afin qu'il pût diriger plus ſûrement ſes points d'attaque & de défenſe.

cherché à temporiſer ; mais la détermination que venait de prendre la Nobleſſe, ne permettait pas au Clergé de reſter plus long temps indécis ; il fallut enfin prendre un parti ſur la vérification des pouvoirs par ordre ſéparé, ou en commun : alors les factieux redoublent de zele & d'intrigues. Peu raſſurés par l'or qu'ils avaient prodigué, & les promeſſes qu'ils avaient faites, ils veulent tout aſſervir par la terreur : la ſalle eſt continuellement inveſtie par la plus vile populace de Paris & de Verſailles, (ils l'avaient conſtamment à leurs ordres ;) on n'entend plus que propos outrageants, ou menaces terribles, dirigés principalement contre les prélats les plus recommandables par des lumieres & des vertus ; (*k*) enfin l'on va prononcer ſur l'importante queſtion ; les voix ſont priſes, & on en fait le recenſement ; il s'en trouve 135 pour que chaque ordre vérifie les pouvoirs de ſes Députés, 127 pour la vérification en commun ; & neuf pour n'adopter ce dernier parti, qu'autant que

---

(*k*) On ſait que le vertueux & bienfaiſant Archevêque de Paris a échappé preſque miraculeuſement à la grêle de pierres lancées par trois mille brigands, contre la voiture dans laquelle était ce reſpectable Prélat.

le Tiers-Etat aura préalablement reconnu, & conſtaté par un Décret la diſtinction & l'indépendance des Ordres; ainſi la majorité de 135 voix, contre 127, fut pour la vérification ſéparée: le Préſident prononce le Décret, & lève la ſéance.

Un prélat nourri dans l'intrigue, qui par une ambition auſſi folle que déméſurée, s'eſt frayé la route du miniſtère, en ſappant les fondements du trône, était à la tête du parti pour la réunion des Ordres. Allarmé, mais non découragé par le Décret qui vient d'être rendu, il raſſemble ſes affidés, & parvient à y joindre les neuf qui avaient été pour le troiſieme avis, & qu'il lui importait ſi fort de réunir au ſien: ceux-ci reſtent inébranlables dans leur opinion, tant qu'on ne les invite que par des promeſſes; mais bientôt les menaces ſont employées: en vain ils oppoſent le vœu de leurs commettants, la voix de leur conſcience; le Prélat, furieux de leur réſiſtance, finit par leur annoncer que s'ils perſiſtent, deux mille hommes les attendent hors de la ſalle, qu'ils n'échapperont pas à la mort; & ces malheureux ſaiſis d'effroi balbutient un conſentement qu'on leur arrache: c'eſt dans ce conciliabule inique, que fut réſolue la vérification des pouvoirs, en commun,

& que fut annulé un Décret légalement prononcé dans la séance de l'Ordre du Clergé.

Le meilleur des Rois qui attendait avec impatience *le moment où le concours de ses vuës bienfaisantes, & du zèle éclairé des Représentants de la Nation, la ferait jouir des prospérités que cette union devait procurer*, put-il voir, sans la plus vive inquiétude; *la funeste division qui jetait l'allarme dans tous les esprits ?* [Discours du Roi dans la séance du 23 Juin.] Malgré ses efforts pour montrer son ame toute entière à ceux qu'il regardait comme ses coopérateurs de la félicité publique, ses sentiments sont encore méconnus : il croit n'avoir à dissiper qu'une erreur du moment, & revient parmi les Représentants de la Nation, moins en Roi qu'en père : il veut les ramener à la concorde & à la paix, non par des propositions émanées de lui; dans un instant de troubles & d'injustice, il eût craint qu'on ne se méprît sur la pureté de ses vuës paternelles; mais il avait étudié, & réuni tous les vœux exprimés dans les différents cahiers : il en propose l'accompliſſement, & met tout son bonheur à n'être pas refusé..... Ce bienfait est repoussé avec insulte.

Depuis quelques jours les chefs de parti, qui ont toujours maîtrisé le Tiers-Etat, avaient ré-

doublé d'audace, & l'avaient forcé à se constituer *la Nation* : ne pouvant occuper la salle de ses Assemblées ordinaires, à cause des préparatifs qu'exigeait une séance Royale, il avait cherché les endroits les plus marquants pour se réunir, moins par l'importance des arrêtés qu'il voulait prendre, que pour afficher aux yeux du peuple une révolte & une indépendance qu'il qualifiait de souveraineté, & le mettre de plus en plus dans ses intérêts.

Pendant la séance Royale, une Déclaration qui aurait dû faire bénir mille fois le Monarque bienfaisant, qui remplissait le vœu le plus cher de son cœur, en comblant ceux de son peuple, n'excita d'autre sentiment dans l'ame des séditieux, que la crainte de voir avorter leurs projets destructeurs. La séance finit par l'ordre de se séparer : le Tiers-Etat refuse d'obéïr ; & malgré un second ordre, il reste assemblé, ne se sépare qu'après avoir pris un arrêté, qui casse & annuelle tout ce qui a été dit & fait dans la séance Royale, & dépêche aussi-tôt des courriers dans toutes les provinces, pour annoncer comme un triomphe, une désobéissance aussi désastreuse pour la Nation, que criminelle de la part de ses Représentants.

La postérité croira-t-elle que le prestige & l'aveuglement des provinces lui firent méconnai-

tre dans la Déclaration du Roi, tous les vœux qu'elles avaient formés deux mois auparavant, & qu'elles aient porté le délire jusqu'à applaudir à l'infidélité de leurs mandataires? Enhardis par ce succès, ils ne connaissent plus de frein, & tous les crimes leur paraissent légitimes, pour satisfaire leur ambition (*l*). Les menaces & les outrages n'avaient pu leur asservir le Clergé & la Noblesse, ils espèrent être plus heureux en portant la terreur jusques dans le palais de leur Souverain: ils le font investir par quatre mille brigands dont l'aspect, la contenance, & les propos font redouter le plus grand des forfaits. Le Roi mande aussi-tôt les Présidents du Clergé & de la Noblesse: quel spectacle pour des Français! ils le trouvent dans la consternation, environné de toute la famille éplorée: ce Prince aussi malheureux que peu fait pour l'être, répète ce qu'il avait dit plusieurs fois sur les dangers de la réunion des Ordres; mais se voyant forcé par les circonstances les plus impérieuses, il invoque la fidélité & l'amour de sa Noblesse & de son Clergé, pour obtenir d'eux un sacrifice, dont il se flatte d'avoir encore assez d'autorité pour parer

(*l*) Ils avaient cependant cru devoir prendre la précaution de se déclarer inviolables.

les ſuites funeſtes. Chacun des Préſidents revient dans ſon Ordre, pour remplir cette pénible miſſion. Le premier mouvement de la Nobleſſe eſt de voler au ſecours de ſon Roi ; chacun veut lui faire un rempart de ſon corps, on eſt en marche.... Le Préſident croit devoir uſer de toute l'autorité qu'on lui a confié, pour s'oppoſer à une réſolution, dont l'éclat lui parait compromettre plus dangereuſement encore la vie du Roi : on ſe rend, mais non ſans peine, à ſon opinion ; & l'on délibérait ſur la conduite à tenir, lorſqu'une ſeconde Lettre vient annoncer que c'en eſt fait de la famille Royale, ſi les deux Ordres ne ſe décident promptement : il n'y eut plus à délibérer ; la Nobleſſe & le Clergé ſe rendirent dans la ſalle, où le Tiers-Etat tenait ſes ſéances. Tel fut le motif de cette réunion préconiſée avec tant d'emphaſe : réunion funeſte, préſage infaillible des maux qui pèſent ſur la France, & de ceux qui la menacent encore.

Ce fut pour prévenir ces maux, que le Roi voyant que tous les coups étaient dirigés contre ſon autorité, crut devoir la rafermir : ne ſoupçonnant pas que l'armée Françaiſe pût être acceſſible à la ſéduction, & devenir infidèle, il voulut en impoſer par un appareil militaire ; les troupes

troupes arrivent : auſſi-tôt l'allarme ſe répand. Le palais Royal, *ce lieu diſtingué par ſa corruption, dans une ville toute corrompue*, [Journal politique National] ſéme les bruits les plus effrayants ; ils circulent & s'accréditent avec la plus incroyable rapidité ; on court aux armes de toutes parts, l'étendart de la révolte eſt déployé ; on s'empare des canons & des fuſils des Invalides, l'imprévoyance de *De Launay* livre la Baſtille ; la populace Pariſienne fière & énivrée de ſuccès tant célébrés, quoique ſi faciles, devient en un inſtant roi, juge, & bourreau ; & l'immenſe étendue de la Capitale offre par-tout l'affreux ſpectacle du carnage & de la férocité.

Le Roi eſt conſterné en apprenant que le ſang de ſes ſujets coule dans Paris : on impute ces malheurs aux allarmes qu'ont cauſé ſes troupes ; il les renvoye ; il s'abandonne *à l'Aſſemblée Nationale* comme à ſon unique reſſource : la Capitale forme le vœu téméraire & inſultant, de voir ſon Roi ſans aucun appareil de puiſſance, ni de majeſté ; le Roi ſe rend ſeul à Paris : mais rien ne peut déſarmer une populace ſoulevée par des ſcélérats ambitieux, d'autant plus entreprenants, que le déſordre qu'ils ont excité, les rapproche du but auquel ils aſpirent ; ils ont beſoin que la ré-

volte qui n'exiſte encore que dans Paris, devienne générale ; toutes les villes du Royaume reçoivent au même inſtant l'annonce de prétendus brigands qui doivent porter en tout lieu la déſolation & la mort : c'eſt ainſi que la crédulité & la frayeur ont formé ſubitement ces milices bourgeoiſes, bientôt devenues prétoriennes, & complices de l'anarchie. Tout ſe modèle ſur Paris, dont les fureurs ſe communiquent dans tous les points du Royaume, avec la promptitude du fluide électrique ; les bruits les plus extravagants ſont accueillis, & l'abſurdité devient un titre pour déterminer la perſuaſion ; on ne voit que libelles incendiaires, placards ſéditieux, & liſtes de proſcription ; tous les liens de la ſocieté ſe briſent à la fois ; le ſoldat Français jadis auſſi fidèle que valeureux, n'eſt plus qu'un parjure qui trahit ſon Roi ; les tribunaux & la police ſont enchainés : il n'exiſte plus de loi que celle de la force & de la violence ; le commerce eſt anéanti ; les impôts ceſſent, les ſubſiſtances manquent ; l'impunité laiſſe un libre cours à toutes les paſſions & à tous les crimes ; le fanatiſme du moment immole de nombreuſes victimes ; & toutes les haines particulières ſont ſatisfaites ; les Princes eux-mêmes ſont obligés de chercher leur ſalut dans la fuite, & ne voyent que ce moyen

de sauver le Roi ; (*m*) la Noblesse est poursuivie avec tout l'acharnement de la fureur & de la démence ; le glaive est suspendu sur la tête de chaque gentilhomme ; les Archives sont pillées, les châteaux deviennent la proie des flammes ; chaque courier, chaque instant annonce un forfait nouveau : enfin, il ne reste de force publique dans le Royaume, que celle de dix mille brigands réunis au palais Royal, d'où ils dictent des loix à la France entière ; & c'est ainsi que le plus bel empire se deshonorant aux yeux de l'univers, creuse de ses propres mains l'abyme qui doit l'engloutir.

La Cour avait sans doute fait une grande faute, en renvoyant M. Necker dans une circonstance aussi orageuse ; mais il ne faut pas croire que

(*m*) Ce serait outrager les Princes, que de croire qu'il soit nécessaire de réfuter toutes les imputations calomnieuses & absurdes, que l'on a répandues sur leur compte : je me contenterai de dire que si M. le Comte d'Artois ne s'était pas expatrié avec ses enfans, la France eut été souillée d'un Régicide, & d'autant de crimes qu'il en eût fallu, pour assurer les projets du Duc d'Orléans. C'en est assez, je crois, pour faire sentir tout l'intérêt qu'avait le Palais Royal à mettre tout en usage pour ameuter le peuple contre les Princes, & les lui rendre odieux.

le départ de ce miniſtre ait été la cauſe de l'inſurection de Paris, il n'en fut que le prétexte: le nombre des partiſans de M. Necker était alors fort diminué, le parti dominant était celui du palais Royal, dont la preſque totalité de Paris recevait l'impulſion : la preuve que le crédit du miniſtre avait baiſſé ſenſiblement, c'eſt qu'au moment de ſon retour, où l'on affectait une ſi grande joie de ce qu'il était rendu aux vœux de la Nation, il employa vainement les prieres & même les ſupplications pour obtenir l'élargiſſement de M. de Bézenval : une ſeconde preuve plus convaincante encore, c'eſt que fort peu de jours après ſon retour, ſon effigie fut pendue & brulée au palais Royal, ſans qu'une inſulte auſſi grave ait occaſionné le plus petit murmure dans la Capitale.

On a beaucoup parlé de conſpirations pour détruire Paris, de barils de poudre qui devaient faire ſauter l'Aſſemblée Nationale, &c. &c. quoique dans le temps, les gens même qui ſe piquent de raiſonner & de réfléchir, ayent ajouté foi à des bruits, dont le ſeul motif était d'émouvoir la claſſe ſi nombreuſe qui ne réfléchit pas, je crois qu'il eſt inutile aujourd'hui d'en démontrer la fauſſeté. On demandera, ſans doute, quel était donc le motif de cet appareil militaire? Un

fort ſimple : celui de contenir Paris & ſes factieux, dont l'effervescence & les entrepriſes devenaient chaque jour plus allarmantes pour la tranquillité publique. Mais je ſuppoſe que le Roi, par un juſte preſſentiment de ce qui eſt arrivé, eut voulu diſſoudre *l'Aſſemblée Nationale*, pour la remplacer par des Etats-Généraux mieux compoſés, & conſéquemment mieux agiſſants : penſe-t-on qu'il eut perdu ſes droits à l'amour de ſon peuple, en diſant aux Provinces ? j'ai demandé les repréſentants de mon peuple, on ne m'a envoyé que des *praticiens* qui en ſont les oppreſſeurs ; je voulais me concerter, pour votre bonheur, avec des citoyens vertueux, je ne vois que des forcenés ; faites donc un meilleur choix ; & qu'enfin le bien que je déſire puiſſe s'effectuer : je crois que ſi, dans cet inſtant, je pouvais conſulter ſur ce point la très-grande majorité des Français, notre opinion différerait moins qu'il y a trois mois. Pendant que nous ſommes ſur ce chapitre, examinons un peu la conduite des Provinces.

Je n'ignore pas que le piège dans lequel elles ſe ſont laiſſé prendre, a été préparé avec autant d'art que de ſcélérateſſe : je ſais que les Députés du Tiers-Etat ont eu conſtamment dans chaque ville des correſpondants qui, tous les jours de

courier, raſſemblent un nombreux auditoire, auquel ils liſent & commentent les nouvelles fauſſes & ſéditieuſes qui leur ſont adreſſées : je ſais que le peuple qui ne raiſonne pas, a pu ſe laiſſer ſéduire par l'eſpérance de ne plus ſupporter à l'avenir aucune eſpèce de charges, & même ſe laiſſer prendre à l'appas de devenir l'égal de ſon ſeigneur ; je ſais auſſi que cette eſpece d'hommes reçoit bien ſervilement l'impulſion du bourgeois qui la tient à ſa glèbe, du créancier qui peut la ruiner, de l'homme de loi dont elle redoute ſi fort, & éprouve ſi ſouvent les concuſſions ; ainſi je conçois que l'on ait pu parvenir à rendre le peuple fanatique, & à le porter à tous les excès, d'autant que pour être encore plus ſûr de l'y exciter, on a même abuſé du nom du Roi. (*n*).

(*n*) On a eu l'audace & la perfidie de répandre dans les Provinces de prétendus arrêts du Conſeil, dont le diſpoſitif était que le Roi mécontent du Clergé & de la Nobleſſe, invitait à les piller, brûler, &c. &c. Dans le Dauphiné qui a été principalement le théâtre de ces horreurs, des payſans que par de ſemblables motifs on avait induits à s'en rendre coupables, vinrent trouver les membres de la Commiſſion intermédiaire des Etats de cette Province, pour leur expoſer avec ſimplicité

Mais qui peut expliquer l'étrange aveuglement de ceux qui, avec la prétention de raiſonner, ſont encore les apologiſtes du déſordre actuel? Je crois devoir leur ſuggérer quelques réflexions.

Je citerai d'abord le Comité des Recherches, ce tribunal inquiſitorial, d'autant plus odieux qu'il ſe trouve placé à côté de l'autel qu'on a prétendu élever à la liberté : & je dis que ſa nullité décèle le motif criminel de ſon inſtitution. On ſait avec quel ſoin il fut compoſé des auteurs & fauteurs de la nouvelle doctrine, puiſque la liſte revue & corrigée de ceux qui devaient en être membres, était publique trois jours avant leur nomination : on n'eſt ſûrement pas tenté de les croire diſpoſés à traiter avec indulgence ce que l'on ne ceſſe d'appeller des Ariſtocrates, que l'on accuſait alors, & que l'on accuſe journellement de complots en tout genre. Qu'en eſt-il réſulté ? Une dénonciation, celle de M. de Bézenval, que l'on voudrait bien n'avoir pas faite : mais cependant il y a eu des couriers qui ont ſonné le tocſin dans tout le Royaume; on a prodigué l'or, non ſeulement à Paris,

---

la violence qu'ils avaient été obligés de ſe faire, pour ſe prêter à de pareils excès, & demander ſi le Roi ne trouverait pas bientôt que ce fut aſſez.

mais dans les provinces, pour corrompre les troupes, pour se faire un parti, & l'alimenter chaque jour; des émissaires ont parcouru successivement les provinces pour les exciter à la sédition, & y ont réussi : des séditions nombreuses & sanguinaires ont été annoncées, huit & même quinze jours d'avance; il y a eu des accapareurs de bled qui l'ont fait disparaître, presque par magie, des lieux où il abondait, parce qu'on avait intérêt d'y soulever le peuple. Certainement je n'avance rien qui n'ait été vu de toute la France : conçoit-on qu'un Tribunal National qui avait tous moyens & toute autorité, n'ait pu, dans le cours de cinq mois, saisir un seul fil d'une trame, dans laquelle il y a nécessairement des milliers de complices. Ajoutez à cela la dénonciation du Duc d'Orléans par M. de la *Fayette* qui a remis toutes les pièces probantes; la conviction du coupable chez le Roi, en présence de son beau pere qui implore la clémence de sa Majesté, & obtient la faveur beaucoup trop grande de soustraire son gendre à un supplice si bien mérité, en le faisant partir pour l'Angleterre : le complot du Duc d'Orléans est de tous les crimes, celui qui a le plus compromis la nation, & qui a dû laisser le plus de traces; & cependant nos Inquisiteurs nationaux ont gardé

le plus profond ſilence. D'après une conduite pareille, la premiere idée, la ſeule même raiſonnable qui ſe préſente, n'eſt-elle pas que les inventeurs du Comité des Recherches n'ont eu d'autre objet que de ſouſtraire eux & leurs adhérents à la vigilance de tous les tribunaux, en leur ôtant la connaiſſance des délits, ſur leſquels ils euſſent été interpellés, dès le premier interrogatoire d'un de leurs affidés coopérateurs ? A ce motif principal ne voit-on pas ſe joindre naturellement celui de pouvoir impunément exciter des ſéditions, ou prétexter des conſpirations, toutes les fois que les conjonctures les rendront utiles à leurs projets ? Que l'on veuille reprendre la ſuite des événements ; on verra ſi ce n'eſt pas le ſtratagême dont ils ont uſé, toutes les fois qu'ils ont eu intérêt de détourner ou de fixer l'attention du public, en un mot, à chacun des grands pas qu'ils ont fait dans la carriere du crime. Pour éviter le long & pénible ennui de citer tous les exemples de ce genre, je me borne à celui du moment.

Quelques provinces commencent enfin à ouvrir les yeux, & leur mécontentement donne de l'inquiétude. D'ailleurs il eſt queſtion d'organiſer la municipalité de Paris, en ſupprimant les diſtricts, ce qui fait craindre de la fermentation

dans la Capitale. Auſſi-tôt on réveille & on fixe l'attention du peuple par l'annonce d'une conſpiration nouvelle dont on va rechercher les auteurs ; on interdit la meſſe de minuit, & l'on a ſoin de répandre des motifs qui préſentent l'idée des forfaits les plus abominables (o). On paye une ſentinelle pour ſe faire une égratignure, & dépoſer enſuite que ſon aſſaſſin l'avait déſigné pour être en l'autre monde le précurſeur de *La Fayette ;* le Général raſſemble ſes nombreux Janiſſaires, leur fait une harangue bien patriotique, leur recommande ſur-tout de trembler pour ſes jours qui ſont menacés, & les invite à la plus exacte vigilance. La Commune de Paris envoye ſes Adjudants dans les provinces ; ces Prêteurs nouveaux ſe font aſſiſter des milices Nationales, & vont, avec tout l'appareil de la menace, faire des viſites dans les châteaux les plus remarquables. [Tout récemment près de Cler-

(o) On a répandu dans le peuple que l'on a ſupprimé la Meſſe de minuit, parce qu'on ſavait qu'au moment où les Egliſes ſeraient remplies, les Prêtres devaient les faire ſauter : dans un autre quartier, on donnait pour motif de cette ſuppreſſion, qu'ils devaient empoiſonner toutes les hoſties deſtinées au Tiers-Etat qui voudrait communier... On friſſonne en écrivant de pareilles horreurs.

mont en Auvergne, & auprès d'Auxerre.] On ſait bien que l'on n'y trouvera rien ; mais de pareilles incurſions entretiennent l'inquiétude & la fermentation : d'ailleurs, c'eſt une maniere aſſez adroite d'eſſayer la ſoumiſſion des provinces, & de s'aſſurer de l'augmentation graduelle de l'autorité que l'on veut conduire juſqu'à la domination.

C'eſt en pareilles circonſtances que les Journaliſtes ſtipendiés déployent ſur-tout leur zèle & leurs talents : pour allarmer les provinces, ils mettent ſur le champ en activité les Princes fugitifs : l'un dit que le Prince de Condé eſt allé en Suede pour ſolliciter une armée ; l'autre fait partir le Comte d'Artois pour l'Eſpagne, & entre dans tous les détails de ſon embarquement à Gênes ; un troiſieme annonce avec beaucoup d'emphaſe qu'un des Princes Français, établis dans les Etats du Roi de Sardaigne, eſt venu loger chez un Apothicaire à Briançon, pour ſe rendre maître de ce Fort ; mais que la milice Nationale ſaura bien s'y oppoſer : afin de mieux entretenir l'eſprit de révolte en France, ils le généraliſent en Europe : tantôt c'eſt une inſurrection en Eſpagne, tantôt en Hongrie ; hier c'était à Rome, demain ce ſera à Naples ; & l'habitude d'être trompé, fait qu'on l'eſt ſans ceſſe ; il ne vient

dans l'idée de perſonne que la fauſſeté de tout ce qui a été dit en ce genre, depuis huit mois, devrait au moins inſpirer de la défiance contre de nouvelles impoſtures. *O race moutonniere !* oſeras-tu parler encore de ton ſiécle de lumieres & de philoſophie ?

Je vais me permettre une ſeconde réflexion.

Lorſque les provinces ont vu que leurs mandataires excédaient leurs pouvoirs, ou plutôt en abuſaient; que l'on détruiſait tout, ſans rien édifier; l'objet n'était-il pas d'un aſſez grand intérêt, pour envoyer reconnaître ſi l'Aſſemblée Nationale était effectivement digne de leur reſpect, & méritait une confiance illimitée ? Avec quel étonnement & quelle indignation n'auraient-elles pas appris que les ſéances de cet Aréopage ſi vanté par ces mêmes mandataires, & par les journaliſtes, n'offre chaque jour que le ſpectacle révoltant de la mauvaiſe foi, de l'injuſtice & de la violence ! Cet émiſſaire impartial eut demandé par quel renverſement de principes, la loi du plus fort eſt le ſeul argument admiſſible dans cette Aſſemblée, pourquoi dans des Etats-Généraux libres, la ſalle eſt conſtamment inveſtie par une populace effrénée, dont le nombre augmente ou diminue, ſuivant la néceſſité plus ou moins grande d'inſpirer la terreur ? Pourquoi les mo-

tions préſentées & ſoutenues, avec le ton de la fureur la plus menaçante, par ceux qui occupent cette partie de la ſalle connue ſous le nom de *quartier des enragés*, ſont les ſeules accueillies ? Pourquoi une galerie féroce s'agite ſans ceſſe pour le parti qui la paye, & pendant les délibérations, accable d'injures ceux qui ont une opinion contraire à celle qu'on lui a donnée ? Pourquoi lorſqu'un Député propoſe de décreter une forte récompenſe en faveur de celui qui dénoncera les monſtres qui veulent replonger la France dans le cahos, on déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer ? Pourquoi lorſque la Commiſſion intermédiaire d'une grande province [l'Alſace] dénonce ſes Députés, comme coupables de crime capital, pour avoir envoyé des placards ſéditieux, & que la dénonciation eſt accompagnée de piéces probantes, on déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer ? Que de queſtions n'eût-il pas fait, s'il eut été long-temps ſpectateur de ces ſcènes de brigandages & d'iniquité ? Mais la conſternation & la douleur dans l'ame, il eut regardé comme un devoir rigoureux & ſacré d'aller promptement inſtruire ſa province, & le bandeau eut été déchiré.

Mais venons au moment qui a démontré que l'aveuglement des provinces était porté au der-

nier degré ; démonſtration d'autant plus affligeante, qu'il ne s'agit plus d'un ſimple égarement de l'eſprit, mais de la dégénération du cœur des Français ; je parle de la captivité du Roi : je n'entrerai dans aucun détail ſur l'exécrable journée du 6 Octobre, qui ſera à jamais l'opprobre & le deshonneur de la France ; mais ſi les provinces n'ont éprouvé aucune émotion en apprenant le maſſacre de ces ſerviteurs fidèles, (*p*) immobiles à leur poſte, à l'aſpect d'une mort inévitable, le danger qu'a couru la Reine, les outrages faits au meilleur des Rois ; comment ont-elles pu ſe tromper ſur le motif de la proclamation dériſoire, & inſultante pour elles que ce Roi malheureux a été forcé de ſigner ? Leur propre intérêt n'au-

(*p*) Tout le monde ne ſait peut-être pas encore que dans ce jour d'horreur, on fit partir 400 lettres pour les Provinces, afin d'y répandre l'affreuſe calomnie que les Gardes-du-Corps retranchés dans le Château de Verſailles, tiraient par les fenêtres ſur le *pauvre Peuple*. On a même porté la ſcélérateſſe, juſqu'à mander en Bearn que la milice de Paris ne s'était tranſportée à Verſailles, que pour ſouſtraire le Roi à la fureur de ſes Gardes-du-Corps, qui menaçaient ſes jours. En conſéquence, pluſieurs de ſes braves & généreux militaires ont couru des dangers à leur retour dans les Provinces.

rait-il pas dû leur deſſiller les yeux? ne voyent-elles pas qu'elles ſont entièrement à la merci de Paris, leur ennemi naturel, comme leur vampire, & qui ſera bientôt leur tyran ? De mépriſables écrivains, vils apologiſtes du crime qui les nourrit, oſent encore profaner le nom de liberté, en parlant du Roi & de ſa ſanction (*r*). Eſt-on libre, lorſque l'on n'eſt entouré que de parjures & de révoltés, dont les ſervices ſont autant d'outrages, & qui peuvent à chaque inſtant devenir des bourreaux ?.... non, jamais la Nation n'effacera la honte & l'infamie dont elle ſe couvre, en laiſſant ſon Roi dans les fers. (*s*).

(*r*) Lorſque l'on a propoſé au Roi de ſanctionner les arrêtés de la nuit du 4 Août, il envoya à l'Aſſemblée des réflexions fort ſages, & qui annonçaient poſitivement ſa répugnance à ſigner de pareils arrêtés. Le *Veto* ſuſpenſif qu'on lui a laiſſé, l'autoriſait au moins à refuſer ſa ſanction, juſqu'après la ſeconde législature; mais par une ſuite de la liberté dont il jouit, a-t-il oſé retarder d'une minute l'exécution de ces arrêtés ? Je ſuis bien ſurpris que pour mieux tromper les Provinces, on ne l'ait pas encore forcé d'uſer, au moins une fois, de ce droit de ſuſpendre; c'eſt ſans doute un oubli.

(*s*) Un des papiers anglais a dit à ce ſujet : nous

La fuite du Duc d'Orléans a mis ſon parti dans l'inaction, & a rendu les crimes plus rares; mais la ville de Paris a profité de la circonſtance, pour donner plus de latitude à ſes projets: dans ſes premiers calculs, la France devait être changée en une République fédérative; chaque province aurait eu ſon adminiſtration; & toutes auraient correſpondu à un congrès permanent à Paris, & en auraient reçu conſtamment l'impulſion; mais la facilité d'accroître & d'aſſurer ſa domination a été ſaiſie avec avidité; & le deſpotiſme municipal en a préſenté tous les moyens. On a prévu que les intérêts de la Capitale, preſque toujours oppoſés à ceux des provinces, exciteraient de grands mécontentements, & que la réſiſtance d'une ou de pluſieurs d'entr'elles pourrait déconcerter les meſures des deſpotes Pariſiens. En conſéquence il a fallu diviſer pour régner: les Rivalités & les jalouſies qu'occaſionnera la nouvelle diviſion du Royaume, rendra preſque impoſſible la réunion d'aucun parti redoutable; & par une filiation bien ſuivie des nouvelles municipalités, celle

---

ne nous flattons pas, comme les Français, d'être idolâtres de nos Rois; mais nous ne ſouffririons certainement pas que le nôtre fût ainſi au milieu de ſoixante-mille *Damiens*.

celle de Paris fera parvenir, & exécuter ſes ordres juſques dans le dernier hameau. Un membre de *l'Aſſemblée Nationale*, qui n'était pas dans le ſecret, propoſa [dans la ſéance du 15 Décembre] de Décréter qu'aucune Municipalité n'aura en adminiſtration aucune autorité, ni juriſdiction ſur aucune autre municipalité ; je laiſſe à deviner l'accueil qu'a reçu ſa motion.... Et les provinces ne voient pas que les agioteurs, ces pompes aſpirantes & foulantes qui tariſſent la ſource des vraies richeſſes, & ſont Rois dans Paris, veulent tout aſſervir, afin de pouvoir tout dévorer.

Jettons un coup-d'œil rapide ſur les autres opérations de *l'Aſſemblée Nationale*, que la milice de Montelimar dirigée par *M. Ducluzeau ſon Colonel*, & aſſiſté de *M. Faujas*, *Inſpecteur-général des Gardes Nationales de Loriol*, *Livron*, *& de Clioux*, doit défendre juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang.

Une ancienne République juſtement célèbre par la ſageſſe de ſon gouvernement, avait pour méthode de ne prendre en conſidération une loi nouvelle, qu'après avoir examiné & approfondi les mœurs publiques & privées de celui qui la propoſait : quel effroi ne cauſerais-je pas aux bons Citoyens, ſi je leur dépeignais les 80 perſonnes

qui se sont arrogé, par la violence & le crime, le droit exclusif de dicter des loix à *l'Assemblée Nationale*, & à la France; mais je me suis promis de dire des vérités utiles, & non de faire une dénonciation.

Je n'entrerai dans aucun détail sur la Déclaration des droits de l'homme & du citoyen, tissu d'extravagances, d'impéritie & de contradictions: je dirai seulement que l'Auguste sénat n'a erré pendant plus d'un mois dans ce cercle vicieux, que parce que le parti d'Orléans (*t*), & celui de la ville de Paris (*u*), avaient besoin de le tenir dans l'inaction, pendant qu'ils iraient en avant : car il est à remarquer que ces deux partis si opposés par leur objet respectif, & dont l'un devait nécessairement anéantir l'autre, ont longtemps marché à la même hauteur, & avec

---

(*t*) Le Duc d'Orléans ne se croyant pas assez sûr de son fait avec l'armée de vingt mille brigands, qu'il avait à Montmartre, voulait avoir le temps de completter le soulevement du Brabant, où l'on travaillait à lui faire un parti.

(*u*) La ville de Paris voulait aussi avoir le temps de faire la constitution du Royaume, d'après ses vues particulieres, bien sûre ensuite, que par la force & la terreur qu'elle avait imprimée, elle la ferait adopter par *l'Assemblée Nationale.*

une concurrence apparente, afin de mieux tromper le public, en déconcertant ſes conjectures.

Mais je ne puis paſſer ſous ſilence cette nuit du 4 Août, ſi follement préconiſée par le nombre & la rapidité des élans patriotiques dont on l'honore, & dans laquelle l'homme ſenſé n'apperçoit qu'une ſcène du plus monſtrueux brigandage. De quel droit ces mandataires ont-ils dépouillé leurs commettants qui avaient ſur-tout recommandé le reſpect dû aux propriétés? & avec quelle violence ceux qui ont conſtamment maitriſé *l'Aſſemblée Nationale*, n'abuſerent-ils pas d'un moment de délire qu'ils avaient eu l'art de provoquer? Dans le Réglement adopté par *l'Aſſemblée Nationale*, il eſt dit Chap. IV. Art. V. *nulle motion ne pourra être diſcutée le jour même de la ſéance dans laquelle elle ſera propoſée; toute motion ſera portée trois fois à la diſcuſſion, à des jours différents.* Précautions ſages, pour empêcher la ſurpriſe & la ſéduction; mais y a-t-il des précautions ſuffiſantes contre les excès de 200 factieux, faiſant mouvoir à leur gré dix mille brigands qui n'admettent pas de terme moyen entre l'acquieſcement à la volonté de leurs chefs, & la mort? Après la rédaction la plus infidèle des articles propoſés dans cette nuit *à jamais mémorable*, croit-on qu'ils ayent été diſcutés? Avec

quelle audace le préſident, fort de ſon parti, n'annonça-t-il pas au premier mot de la diſcuſſion, qu'il ne pouvait y avoir de Débat que ſur le choix des expreſſions employées par les Rédacteurs, mais non ſur le fond des choſes, qui avait été définitivement arrêté dans la nuit précédente? Une pareille injuſtice excite auſſitôt des cris d'indignation; mais le parti s'obſtine, la galerie s'émeut, la populace, qui environnait la ſalle, ſe met en fureur: que fait-on en pareil cas? On donne ſa bourſe pour conſerver la vie.

J'ai dit que les rédacteurs avaient inféré, dans pluſieurs articles, des conditions & exceptions dont il n'avait pas été dit un mot dans la fameuſe nuit; mais on ne ſe borna pas à valider cette injuſte rédaction, & l'on voulut mettre à profit une occaſion ſi favorable de rendre la ſpoliation complette. C'eſt ainſi que tous les droits ſeigneuriaux devaient être rembourſés, & que par le décrêt une partie des ſeigneurs ſe trouve dépouillée ſans indemnité, & tous les autres forcés, par toutes les diſtinctions que l'on a établies, d'avoir autant de procès, qu'ils ont d'articles de Cens, ou de Redevances. C'eſt ainſi que les Dixmes Eccléſiaſtiques avaient été déclarées Rachetables, & que, par le Décrêt, elles

ont été abolies, &c. &c. & cependant la nation s'enivre de pareilles vapeurs, applaudit à de pareils actes, & en attend avec impatience l'exécution. S'il était permis de raisonner, ou que l'on pût en espérer quelque succès, je demanderois si par le mot, *proprieté*, on n'entend pas ce que l'on a possédé à titre d'acquisition, d'hérédité, ou de pur don, sous la sauve-garde de la loi; si les droits utiles & honorifiques des seigneurs n'étaient pas sous cette sauve-garde; & comment une jouissance aussi légale peut cesser sans indemnité, sur-tout après le Décret solemnel de la même Assemblée qui porte que *la propriété étant un droit inviolable & sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est, quand la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, & sous la condition d'une juste & préalable indemnité.*

Mais en employant ainsi le droit du plus fort pour dépouiller les Seigneurs, a-t-on fait au moins une opération utile pour ce *pauvre Peuple*, dont le sort a l'air d'émouvoir si fortement les entrailles de nos Démagogues?

On sait bien qu'en général le Payſan est hors d'état de rembourser un capital, dont il a même de la peine à servir la rente: à cela on dit que ceux qui ne seront pas dans le cas de rembour-

ſer, pourront au moins uſer, quand ils voudront, de la liberté qu'on leur en donne, & reſteront, en attendant, au même état où ils étaient ci-devant ; mais c'eſt préciſément ce qui n'arrivera pas ; & on l'a bien prévu. Y a-t-il un Ecritoire de Village, (mot trivial, mais ſignificatif, & beaucoup trop connu même dans *l'Aſſemblée Nationale*) qui ne trouve dans ſon étude, ou dans ſon ame cupide, les moyens de ſe faire ſubroger aux droits d'un de ſes clients ſur un ténement poſſédé à titre de cenſive ſolidaire ? Le voilà autoriſé au rachat de la totalité de la redevance, & il n'y manquera pas. Je crois n'avoir pas beſoin d'expliquer comment une fois muni de cette créance contre les autres détenteurs, il parviendra à les dépouiller, ſans débourſer beaucoup d'argent ; ceux qui ont été à portée de connaître ces vampires de campagnes, dont le nombre ne peut que s'accroître par le nouveau régime, (*v*) atteſteront que ce ſera choſe bientôt faite : voilà donc le Payſan ſans propriétés, & contraint, pour aſſurer ſa ſubſiſtance & celle de ſa famille, de ſouſcrire

(*v*) Tout ce qui ſe paſſe, reſſemble exactement à la fable du Loup devenu berger ; le dénouement ſera-t-il auſſi le même ?

à telle condition qu'on voudra lui impoſer. N'eſt-ce pas alors qu'il ſera véritablement dans la ſervitude, & qu'il bénirait mille fois celui qui voudrait lui céder une partie de ſes propriétés, aux mêmes charges & conditions que l'on affecte de trouver aujourd'hui non-ſeulement onéreuſes, mais flétriſſantes pour l'humanité? J'ajoute encore que le Seigneur direct ſe trouvant dans le cas de recevoir des terres, pour le prix de ſon rembourſement, ou d'en acheter, pour faire l'emploi de l'argent qu'il recevra de ſes Cenſitaires; il en réſultera un grand accroiſſement de propriétés foncieres dans la même main: or l'on ſait que rien n'eſt plus nuiſible au peuple & à l'agriculture, que les grandes propriétés; d'où je conclus qu'une opération ſi vantée eſt injuſte, nuiſible & impolitique.

Quant à l'abolition de la Dixme, elle m'oblige d'entrer dans quelques détails ſur les biens Eccléſiaſtiques.

L'entretien des Miniſtres de la Religion, les frais de culte, & le ſoulagement des pauvres ſont autant d'obligations ſtrictes pour la Nation; mais elle a ſans doute le droit inconteſtable de les remplir par les moyens qui lui ſeront les moins onéreux. Ce fut, pour ſatisfaire à cette triple obligation, qu'elle permit de lever ſur elle une

contribution ſous le nom de dixme. Je crois qu'elle peut très-légitimement la remplacer par une autre, ſi elle y trouve de l'avantage; mais quant au ſurplus des biens Eccléſiaſtiques, qui n'ont pas été donnés par la Nation, malgré tous les ſophiſmes qui ont été employés pour les déclarer d'abord à ſa diſpoſition, & enfin pour l'en rendre propriétaire, je ſoutiens qu'ils n'appartiennent ni à la Nation, ni au Clergé; mais à la deſtination qu'en ont faite les Donateurs: ils ont agi en vertu de la Loi, les actes qu'ils ont conſentis, étaient ſous ſa ſauve-garde, ils ont un caractere ſacré; & ſi le Clergé ceſſe de jouir des dons qui lui ont été faits, ils retournent de droit aux héritiers, ou ayant cauſe des donateurs, parce que l'action par laquelle l'un a donné, & l'autre a reçu, étant autoriſée par la Loi, il ne peut y avoir matiere à confiſcation: je doute qu'on puiſſe me refuter autrement que par la Loi du plus fort.

Mais en ſuppoſant que par l'effet de la *régénération* actuelle, la Nation puiſſe s'emparer des biens du Clergé, ſur le ſeul principe que cela lui convient, examinons, s'il eſt poſſible, d'en tirer tous les avantages, je ne dis pas que *l'Aſſemblée Nationale* ſe promet, je ne la crois pas aſſez dupe, mais qu'elle publie avec tant d'éclat,

On a varié dans les différentes eſtimations qui ont été faites à l'*Aſſemblée Nationale* du produit total des biens du Clergé : les uns l'ont porté à 106 millions, d'autres à 126, d'autres enfin à 150. Pour éviter tout reproche de partialité, je vais prendre la plus forte eſtimation.

On eſt aſſez généralement d'accord ſur le produit des Dixmes que l'on évalue à 70 millions : elles ſont ſupprimées ; au moyen de quoi, il ne reſte de revenu diſponible que 80 millions, dont il s'agit de détailler l'emploi, d'après les principes même de l'*Aſſemblée Nationale.*

On compte dans le Royaume 40 mille Curés dont il a été décrété que les Honoraires ne pourront être moindres de 1200 l. Voilà déja l'emploi de 48 millions. 48,000,000

On calcule ſur 20 mille Vicaires, dont le ſort n'eſt pas encore fixé ; mais le vœu général paraît être de leur donner 600 l., ce qui employera 12 millions 12,000,000

Je n'évalue la dépenſe annuelle des frais du culte, entretien des Egliſes & presbyteres qu'à 200 l. par chaque Paroiſſe, ce qui coûtera 8 millions 8,000,000

80 Evêques ou Archevêques à 15,000 1,200,000

80 Cathédrales : chacune ne peut avoir moins de 12 Chanoines, dont les honoraires ne peuvent être moindres que ceux des Curés 1,152,000

Je n'évalue qu'à 2000 l. les frais de culte & l'entretien de chaque Cathédrale. 160,000

L'entretien de chaque Evêché évalué ſeulement à 1000 l. 80,000

Ajoutez à ces ſommes celle des penſions alimentaires, non encore fixées pour tous les Moines, Religieuſes, Prêtres ſéculiers & réguliers des Chapitres, Collégiales, Communautés, dont je ſuppoſe l'entiere ſuppreſſion, d'après le vœu de l'*Aſſemblée nationale*. Ce n'eſt pas outrer les choſes que de porter à 40 mille le nombre de ces Penſionnaires : je les réduits à la modique penſion de 500 l. ce qui fera l'emploi de 20 millions. 20,000,000

Ajoutez encore au moins ſept millions pour intérêt des capitaux dûs par le Clergé. 7,000,000

Ajoutez enfin la perte pour le Gouvernement de 11 millions, ſomme à laquelle M. Necker a évalué la contributio n annuelle du Clergé. 11,000,000

Je ne mettrai pas en ligne de compte la ſouſtraction annuelle d'une portion des revenus pour former une maſſe indiſpenſable, deſtinée à la réconſtruction des Egliſes, maiſons épiſcopales, presbyteres. On ſait que les Capitulaires de Charlemagne, & même les Réglemens lors du concordat, affecterent le tiers des revenus, pour ſubvenir à cette dépenſe.

Je veux bien auſſi paſſer ſous ſilence les aumônes, qui par l'effet de tant de ſuppreſſions, & de réductions dans le Clergé, vont être à la charge de la Nation.

Total . . .	108,000,000
Revenu annuel . .	80,000,000
Déficit annuel . .	18,000,000

Le réſultat de ce calcul dans lequel j'eſpere que l'on n'a pas trouvé d'exagération, (x) eſt

(x) Je ſuis perſuadé que la ſomme affectée aux réconſtructions, les aumônes indiſpenſables, & pour leſquelles la Nation ſera obligée de ſuppléer au Clergé, & ce qu'il faudra néceſſairement ajouter à la ſomme que j'ai fixée pour les frais de culte, & entretien des Egliſes, Presbyteres, &c. doivent s'élever annuellement au moins à 18 millions.

que la dépenſe excedera la recette de dix-huit millions.

Et cependant l'*Aſſemblée Nationale* ne ceſſe depuis ſix mois, de parler des biens du Clergé, à peu près dans les mêmes termes que ces empyriques, dont le baume doit guérir tous les maux.

Et cependant on doit vendre pour deux ou trois cent millions de biens Eccléſiaſtiques, hypotheque principale de la derniere opération par laquelle l'*Aſſemblée Nationale* vient de ſe ſignaler.

Et la Nation ne voit pas qu'en derniere analyſe, après la diſperſion & le gaſpillage des biens du Clergé ; l'entretien des Miniſtres, les frais de Culte, le ſoulagement des Pauvres, tous les frais de conſtruction & réparation de bâtimens, ſeront à ſa charge, & occaſionneront, ſeuls un énorme impôt.

On ne manquera pas de chercher un ſubterfuge dans une évaluation beaucoup plus forte des revenus du Clergé ; mais qui la garantira, puiſque l'on s'eſt décidé ſans aucune connaiſſance, ni vérification préalable ? Fait-on de pareils reviremens ſur une hypotheſe ?

Voilà donc un Décret au moins haſardé : voyons ſi les autres ſont plus utiles, (*y*) & même ſi

(*y*) Je ne parlerai pas du Décret en faveur des Proteſtans, ni de celui que l'on projette en faveur des

l'on doit s'attendre à ce qu'ils s'exécutent paiſiblement, & ſans contradiction.

Lors des Aſſemblées Bailliagères, la capitulation des Provinces conquiſes, & les droits de celles qui ſe ſont données à la France, furent mis ſous la ſauve-garde de la Nation : la totalité des cahiers contient l'injonction de vérifier la dette publique, de ſupprimer les profits uſuraires, mais de ne pas déshonorer la France par l'infamie d'une banqueroute : (z) telles ont été les recommandations faites aux Députés que chaque Province honora de ſa confiance. Telle fut la limite de leurs pouvoirs (*a*).

Juifs; on n'a ſûrement pas oublié ce qu'a coûté à la France cette promiſcuité de dogmes; mais nos Philoſophes aſſurent que dans un ſiecle de lumieres, on n'a plus à redouter ces événemens déſaſtreux, que produiſirent l'ignorance & la barbarie. Pour toute réponſe je leur citerai ce qui ſe paſſe depuis huit mois.

(z) Toutes les Provinces doivent concourir à l'intérêt général de l'Etat; mais c'eſt une chimere impolitique que de vouloir les ſoumettre à un régime abſolument uniforme : la différence des ſituations, la variété des productions, la diſſemblance entre les facultés, l'induſtrie, les goûts, les habitudes ſont des conſidérations qu'on ne mépriſera pas impunément.

(*a*) On conçoit que je ne regarde pas comme une

Non-ſeulement les privilèges & les droits des provinces ont été ſacrifiés; mais on a effacé juſqu'aux moindres traces de leur circonſcription: & ces mandataires ne ſe ſont pas contentés de fouler aux pieds leurs ſerments; leur audace eſt allée juſqu'à défendre à leurs conſtituants toute inſpection ſur leur conduite. De pareils Décrêts ſont-ils donc ſans appel? Non, ſans doute; puiſque le deſpote qui opprime d'une main, a ſigné de l'autre *que le droit de réſiſter à* l'oppreſſion, eſt impreſcriptible. (Séance du 20 Août.) Il eſt donc plus que vraiſemblable que les provinces en uſeront. Déja une d'entr'elles qui, malgré le reproche bien mérité de s'être laiſſée emporter au-delà des bornes (erreur ſi facile, lorſque l'on eſt ſeul à juger de ſes droits) ſe diſtingua, ſous le miniſtere de l'Archevêque de Sens, par ſon amour pour la choſe publique & ſon zèle à la défendre; le Dauphiné enfin vient de démontrer les inconvénients nombreux

---

dérogation à un vœu ſi ſolemnellement prononcé, ces adhéſions partielles, mendiées, ou extorquées, & qui en général ne ſont qu'un cercle de menſonges dans lequel tournent ſans ceſſe des journaliſtes corrompus & payés.

de la ſubdiviſion des provinces ; (&) & a dit avec toute raiſon, que ſon conſentement à des ſacrifices, a pour condition expreſſe, que les Etats-Généraux produiront tout le bien qu'on devait en attendre. Le Dauphiné ſera-t-il ſeul à faire une réflexion ſi ſimple & ſi judicieuſe.

La dette Nationale a pour hypothèque la totalité du Royaume, & pèſe également ſur tous les points de ſa ſurface : cependant ſi on l'acquitte par la vente des biens du clergé, l'injuſtice de cette repartition ſera telle, que certaines provinces en ſupporteront neuf dixiemes de plus, dans la proportion des autres : penſe-t-on qu'elles ſe laiſſent dépouiller impunément, & qu'elles ne ſachent pas retenir par la force, ce que la force voudra uſurper ?

Enfin le rétabliſſement des finances était un des principaux motifs des Etats-Généraux, & même le plus urgent. Quels ont été les travaux de *l'Aſſemblée Nationale* ſur cet important objet ? L'ouverture de deux emprunts qui ont échoué ; l'invitation, bientôt changée en ordre, de payer

(&) Si l'on veut avoir une idée juſte & préciſe de ces inconvéniens, on doit lire la délibération priſe par la Commiſſion intermédiaire des Etats de Dauphiné, le 17 Décembre. Elle l'a adreſſée à *l'Aſſemblée Nationale*, qui ſans doute n'y répondra pas. Je crois même qu'il eſt de ſa dignité de ne pas l'entreprendre.

le quart de ſes revenus, de porter à la monnoie l'argenterie des égliſes & des particuliers; & cela ſans aucun examen préalable ſur la néceſſité, ni l'efficacité de moyens auſſi violents; la création pour 400 millions de billets *bien mal aſſurés*; la fixation des honoraires de chaque Député à une ſomme triple de la dépenſe journaliere des avocats & des Curés qui forment les deux tiers de l'aſſemblée; enfin la paſquinade ſi ridicule de faire au milieu du Cirque un trophée de ſes boucles d'argent: voilà, ſi je ne me trompe, à quoi ſe réduiſent toutes les opérations en finances: mais puiſqu'on a ſi peu fait pour les améliorer, ſont-elles au moins dans le même état qu'avant les Etats-Généraux? C'eſt ce que j'invite les provinces à calculer.

Elles verront que depuis huit mois on n'a pas payé un ſol d'intérêt de la dette publique, que le déſordre & la licence ont diminué de deux cent millions les revenus du Roi, par la non-perception des aides, gabelles, droits de ville, &c. que *l'Aſſemblée Nationale* a coûté huit millions; que l'approviſionnement de Paris, dont la population eſt cependant diminuée d'un quart, a occaſionné & occaſionne des frais énormes; qu'il va y avoir pour 50 millions d'intérêts à payer pour un milliard de charges de magiſtratures,

tures, qui n'en coutaient pas dix; que les gardes Nationales ſont un impôt terrible; que la perte des journées des ouvriers eſt incalculable; que le numéraire eſt ſorti du Royaume par les émigrations; que les étrangers n'y en apportent plus; que ce qui en reſte eſt enfoui, que le crédit eſt anéanti; & que ſous un pareil régime la banqueroute eſt inévitable. (*a*)

Tel eſt l'affreux réſultat de la ſcélérateſſe de deux cent factieux; ils n'ont rien reſpecté; & tous les maux ſont venus fondre ſur nous.... Mais la France eſt-elle donc perdue ſans reſſource? L'ivreſſe d'une liberté ſi mal définie nous tiendra-t-elle longtemps ſous le fer des bourreaux, & dans toutes les horreurs de l'anarchie? Ce ſentiment gravé par la Nature, & fortifié par un ſi long uſage, qui commande ſi impérieuſement que la France ſoit une Monarchie, eſt-il banni de tous les cœurs? Ou pour comble de dériſion, la France eſt-elle deſtinée à ne plus en avoir que

(*a*) En ſuppoſant, ce qui n'eſt même pas vraiſemblable, que le nouvel aliment que l'on vient de donner à l'agiotage, retarde la banqueroute de ſix mois; elle n'en ſera que plus complette & plus énorme; & ce délai ne ſervira qu'à donner le temps à quelques ambitieux de faire de nouveaux complots pour ce moment de déſordre & de convulſion. Qui oſerait répondre que le projet n'en ſoit déja formé?

le vain titre ? Les bons Citoyens n'éléveront-ils pas la voix ? Ceux que la foibleſſe, la crainte, ou l'indéciſion ont retenus dans le ſilence, n'auront-ils pas enfin le courage de parler contre des opérations auſſi déſaſtreuſes ? Peuvent-ils voir de ſang froid tous les dangers de la guerre civile ? Ne craignent-ils pas de devenir la proie des Puiſſances voiſines, après avoir été pour elles un ſujet de riſée & de mépris ? Enfin ces Français ſi long-temps célèbres par leur généreuſe ſenſibilité, verront-ils toujours ſans émotion le meilleur des Rois dans la plus dure captivité ? Qu'ils veuillent..... Et malgré tant d'orages, nous pourrons encore eſpérer de beaux jours. Le premier devoir du patriotiſme eſt de ne jamais déſeſpérer du ſalut de l'Etat ; ſon premier acte doit être, pour un Français, de rendre à ſon Roi liberté & autorité : briſons ces fers mille fois plus honteux pour la Nation, qu'accablants pour le Monarque, & qu'enfin notre bonheur faſſe le ſien : nos cœurs doivent-ils s'ouvrir à cette douce eſpérance ? Les maux ſous le poids deſquels nous gémiſſons, ſont énormes ſans doute ; mais quelles reſſources n'offre pas ce vaſte Empire, ſi les bons principes & la ſaine raiſon veulent enfin préſider à ſon gouvernement ! Que chacun réfléchiſſe un inſtant, qu'il compare notre ſituation préſente avec celle que nous pouvions nous procurer ; &

ſi le paſſé n'eſt plus à nous, profitons au moins des leçons qu'il nous donne. Hâtons-nous de proſcrire d'indignes Repréſentants, dont la parjure audace a creuſé le précipice ſur lequel nous penchons; ne méconnaiſſons plus les vues paternelles du Roi; & rallions-nous à ſa Déclaration du 23 Juin; nous y verrons, avec l'enthouſiaſme du patriotiſme & de la reconnaiſſance, l'accompliſſement de tous les vœux que nous avions formés pour la félicité publique.

[Déclaration du Roi du 23 Juin.] *Le droit qu'a la Nation de conſentir l'impôt, d'en fixer la quotité, d'en déterminer la durée; la publication annuelle des revenus & des dépenſes; la fixation des ſommes attribuées à chaque département; la garantie de la dette publique; l'anéantiſſement de tout privilège pécuniaire; la contribution à l'impôt, proportionnée aux facultés, ſans diſtinction de rang, d'état & de naiſſance; le reſpect dû aux propriétés, l'abolition du droit de franc-fief, la converſion des charges perſonnelles, en contributions pécuniaires, la détermination des emplois & des charges qui conféreront la Nobleſſe, l'abolition des lettres de cachet; la liberté de la preſſe* (dont on a tant abuſé) *conciliée avec le reſpect dû à la Religion, aux mœurs, & à l'honneur des Citoyens; des Etats provinciaux dont les membres ſeront librement élus par les Ordres reſpectifs; les affaires de chaque pro-*

vince administrées par une Commission intermédiaire choisie par ces Etats ; indépendamment des objets d'administration dont les Assemblées provinciales sont chargées, l'attribution aux Etats provinciaux de l'administration des hôpitaux, des prisons, du dépôt de mendicité, des enfans trouvés, de l'inspection des dépenses des villes, de la surveillance sur l'entretien des forêts, sur la garde & vente des bois, enfin de tous les objets qui pourront être mieux administrés par les provinces ; le meilleur emploi à faire des domaines du Roi ; le reculement des douanes aux frontières, la suppression des gabelles & aides, les moyens de perfectionner les loix civiles & criminelles, l'enrégistrement sans obstacle ni retardement des loix proposées par la Nation, & sanctionnées par le Roi ; la suppression de la corvée ; l'abolition du droit de main-morte, un nouvel ordre pour les capitaineries qui seront restreintes, l'allègement du tirage de la milice, concilié avec ce qui est dû à la défense de l'Etat.

Tels sont les droits que la Nation avait réclamé, & dont il ne tient qu'à elle de jouir : mais on dira que dans la conjoncture présente, le renouvellement de ces droits ne suffit pas, pour rétablir le calme & la tranquillité ; qu'il faut déterminer une maniere uniforme de les exercer, & que le déplorable état des finances exige sur-tout un secours très-prompt ; cela n'est que trop vrai ;

mais conclura-t-on qu'il faille une nouvelle convocation d'Etats-Généraux ? Je suis bien loin de la conseiller ; car je pense que la rechûte serait mortelle, & elle serait inévitable, si on ne laissait pas un intervalle suffisant, pour donner à l'imagination *Nationale* le temps de se refroidir, & aux idées celui de se redresser. Par la dissolution de l'*Assemblée Nationale*, le gouvernement se trouve donc dans la nécessité d'avoir le vœu & l'influence de la Nation, & dans l'impossibilité de la consulter ; position très-pénible, j'en conviens ; mais comme il ne peut rien y avoir de pire que ce qui est présentement, & que le Royaume touche au moment de se dissoudre, il faut commencer par éviter un mal auquel il n'y aurait plus de remede ; ensuite quant aux moyens, chacun en proposera ; en attendant, voici le mien.

Chaque Assemblée provinciale nommera au scrutin six de ses membres, savoir, un du Clergé, deux de la Noblesse, & trois du Tiers-Etat ; les pays d'Etat nommeront dans la même proportion ; cela donnera à peu-près le nombre de 200 personnes, qui formeront non des Etats-Généraux, & encore moins une *Assemblée Nationale* ; mais le conseil extraordinaire du Roi ; sa Majesté assistera aux séances, ou sera censée présente ; & ainsi cette Assemblée agira de concert avec son Souverain, pour remédier aux maux de l'Etat.

On ne manquera pas d'objecter que les membres des Assemblées provinciales, dont moitié a le vice originel d'avoir été nommé par le Roi, n'auront pas de mission *ad hoc* de la part des provinces, dont ils régleront les intérêts ; que d'ailleurs cette forme est inconstitutionnelle, &c. &c. A cela je répondrai qu'un incendie ne comporte pas toutes les précautions qu'on désirerait, & qu'il est plus essentiel de sauver le fond, que de s'occuper autant des formes ; que je crois à l'efficacité du moyen, & que dès-lors j'ai droit de le proposer.

La composition des Assemblées provinciales est généralement bonne, & je compterais infiniment sur le zèle de ces bons Citoyens, dont le premier soin serait de rendre au Roi son autorité, à la police sa vigilance, aux tribunaux leur activité ; la confiance & le crédit se rétabliraient ; on ne répugnerait plus à des sacrifices nécessaires, & dont l'honneur de la Nation, ainsi que la tranquillité publique seraient la juste & flatteuse indemnité. Le Capitaliste qui a reçu des intérêts énormes, aurait la justice de convenir que sa contribution volontaire doit être plus forte que celle du cultivateur qui a couru tous les hazards de l'intempérie des saisons, des vicissitudes du commerce, & qui en payant annuellement à l'Etat, n'a reçu, pour prix de son zèle & de son dévouement, que l'ordre de payer davantage : c'est alors que le patriotisme se-

rait des offrandes utiles, ſi différentes de ces dons parcimonieux, qui d'ailleurs ne produiſent aucun bien, parce que tout eſt englouti par le gouffre qu'a creuſé le déſordre.

En rendant les compagnies aux Capitaines, en choiſiſſant les Colonels, dans chaque régiment, parmi les officiers diſtingués par leurs talents, & muris par l'expérience, le militaire verrait renaître ces beaux jours, où celui qui commandait cent hommes en était auſſi le père; où le Colonel n'était que le chef d'une grande famille, qui tenait plus à l'honneur qu'à la vie.

Mais on conçoit que le premier beſoin qu'éprouverait l'Aſſemblée que je propoſe, ſerait de ne pas voir dans ſon ſein ces Miniſtres auteurs de nos maux, qui par l'hypocriſie de la popularité, égarerent la bonté du Roi le 27 Déc. La même proſcription envelopperait, ſans doute, ceux qui mettant à profit l'eſprit de révolte & d'inſurrection qu'a provoqué *l'Aſſemblée Nationale*, ont uſurpé de vive force une place dans le miniſtere; je ne dis pas qu'il faille s'en venger; c'eſt un beſoin que ne ſent pas l'ame honnête; mais qu'ils fuient loin de nous, & qu'un bon choix dans leurs ſucceſſeurs faſſe oublier que ces hommes pervers ont exiſté!

J'ai fait le tableau des maux qui déſolent la France; j'en ai développé la cauſe & les motifs; je ne ſuis peut-être pas aſſez heureux, pour avoir indiqué

693

un remède qui plaise au plus grand nombre ; mais il a fallu prendre conseil de la nécessité ; & si cet ouvrage suggère quelques réflexions utiles à mes compatriotes, ils verront qu'elle est impérieuse, & que le choix des moyens est très-limité.

Les Journalistes & tous ceux qui gagnent au désordre, ne manqueront pas de dénoncer cet écrit comme une nouvelle tentative de *l'aristocratie contre la révolution* ; je m'y suis attendu, & ne suis pas effrayé de l'inculpation. Si je n'ai pas tout dit, au moins je n'ai rien outré ; je prends à témoins tous ceux qui ne sont pas auteurs ou complices de nos malheurs ; & je les prie de me confondre, si j'ai dit un seul mot qui ne soit de la plus exacte vérité : en révélant aux provinces ce qu'on leur cache avec tant de soin, j'ai acquitté envers ma patrie une dette que je regardais comme sacrée ; & si malgré tout, elle persiste dans son aveuglement, au moins ne mériterai-je de sa part aucun reproche fondé.